

RWE

Projet éolien de Tronville-en-Barrois

Mars 2026 - Lettre d'information n°4

ACTUALITÉS DU PROJET

Madame, Monsieur,

Le projet éolien de Tronville-en-Barrois a été déposé en Préfecture en fin d'année dernière ! En février, la préfecture de la Meuse a validé sa recevabilité. La présente lettre revient brièvement sur les éléments principaux du projet éolien et énonce le planning prévisionnel pour les prochaines étapes.

Ce projet a été développé en lien étroit avec vous, acteurs du territoire : élus, agriculteurs, comité de suivi. Un grand merci pour votre collaboration sur ce projet cohérent avec les enjeux locaux et contribuant à la transition énergétique !

Le mot du maire



“Mesdames, Messieurs, Chers habitants,
Le projet de parc éolien poursuit son processus d’instruction et d’évaluation. A long terme, il représentera une source de revenus pour la commune pouvant contribuer au financement de projets locaux comme l’entretien de nos équipements publics, l’amélioration de nos services, le soutien à la vie associative ou encore des investissements pour notre cadre de vie.
Mais au-delà des aspects financiers, il y a aussi un enjeu de responsabilité collective : participer à la production d’énergie renouvelable, c’est contribuer à la transition énergétique. Notre commune peut ainsi prendre sa part dans cet effort national et européen en faveur d’une énergie plus durable. Notre objectif reste le même : agir dans l’intérêt de la commune et de ses habitants, aujourd’hui comme pour les générations futures”

Daniel Briat, maire de Tronville-en-Barrois

Le mot de la cheffe de projets



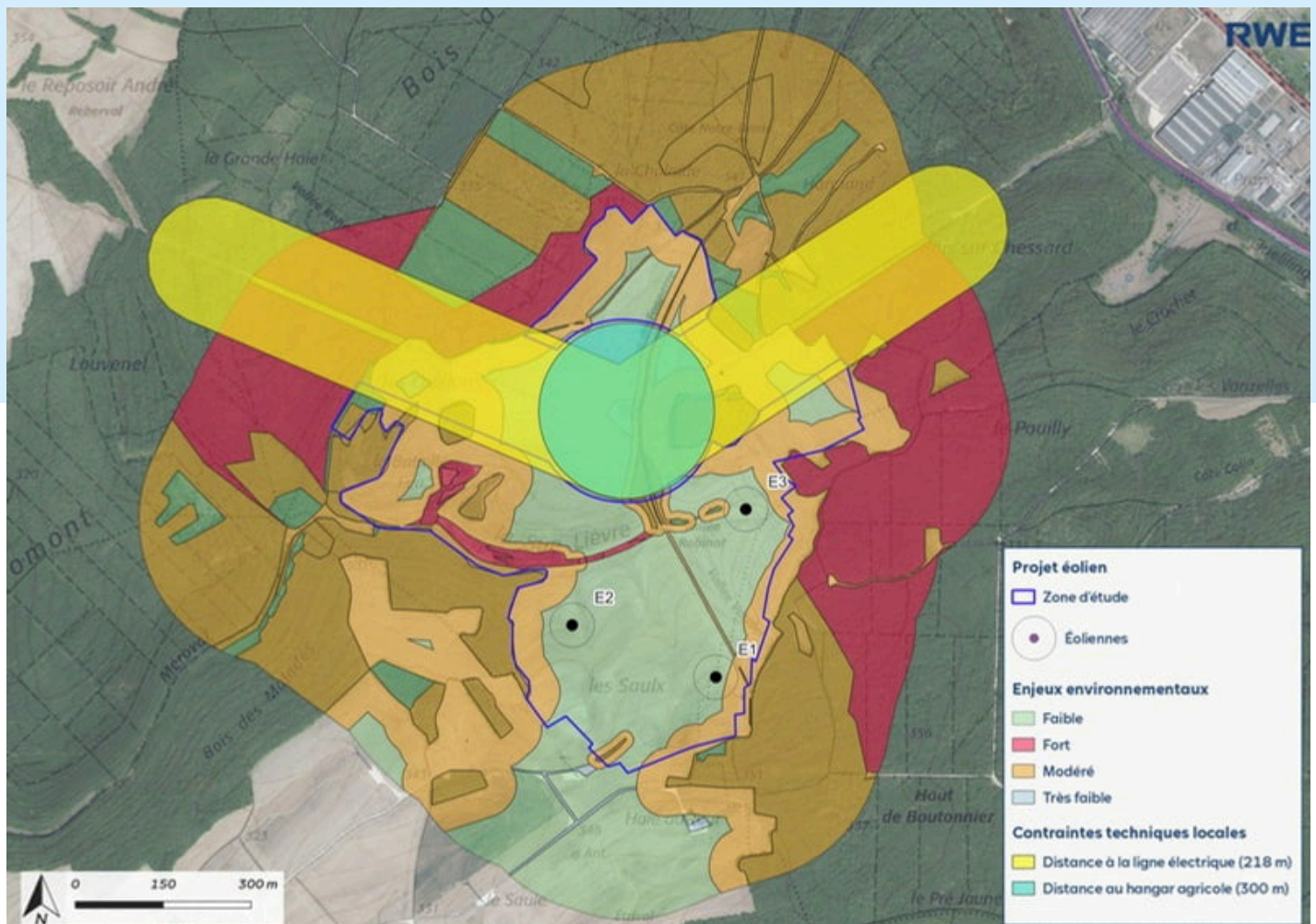
“Ce projet a été développé en concertation avec les élus et les habitants. Il vient de franchir une étape importante : la préfecture estime que le dossier est “recevable”, c’est-à-dire complet et prêt à être instruit dans son intégralité. La prochaine étape, la consultation publique, est une étape majeure pour ce projet éolien. Vous serez amené à nous poser vos questions et à formuler vos remarques sur le projet. Je vous encourage à consulter le dossier de consultation publique dès qu’il sera publié, afin de connaître les détails du projet et d’émettre votre avis !”

Elsa Kuffler, cheffe de projet

Le projet en un coup d'oeil

Cette implantation répond aux différents enjeux et contraintes techniques identifiés :

- distance minimale des éoliennes de 1 200 mètres aux habitations (plus du double de la réglementation) ;
- éloignement de 300 mètres du hangar agricole au sein de la zone d'étude ;
- éloignement d'une hauteur d'éolienne à la ligne haute tension ;
- éloignement au réseau très basse altitude de Meuse Sud et à la zone de contrôle de l'aérodrome de Saint-Dizier ;
- localisation dans une zone caractérisée à enjeux faibles par le bureau d'études environnemental.



3

éoliennes

LE PROJET ÉOLIEN EST COMPOSÉ DE 3 ÉOLIENNES DE 200 MÈTRES MAXIMUM EN BOUT DE PALE

18

MW

PUISSANCE MAXIMALE DU PARC ÉOLIEN

18 300

foyers

CE PARC PRODUIRA L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE (TOUS USAGES DOMESTIQUES) DE 18 300 FOYERS ENVIRON

Pourquoi développer un parc éolien ?

Une production propre

12 mois, c'est le temps dont a besoin une éolienne pour produire la quantité d'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation, c'est ce qu'on appelle le temps de retour énergétique. Pendant l'exploitation, l'éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre et ne produit aucun déchet. Enfin, une éolienne est recyclable à 95 % en fin de vie.

Une technologie mature

En 25 ans, la puissance d'une éolienne a été multipliée par 10.

Une faible empreinte au sol

Une plateforme éolienne nécessite une vingtaine d'ares au sol, elle n'est pas concurrente des activités agricoles.

Une industrie compétitive

L'énergie éolienne est l'énergie renouvelable la moins chère, et s'approche des tarifs de l'énergie électronucléaire.

Une ressource importante et inépuisable

Grâce à ses façades maritimes, la France possède le 2ème gisement de vent en Europe. À un instant T, le vent souffle toujours quelque part sur le territoire.

Objectifs régionaux

La région Grand Est s'est fixé comme objectif de couvrir 41% de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables et de récupération en 2030 et 100 % en 2050 (SRADDET).

Deux ans d'études poussées ...

Dans le cadre du projet éolien de Tronville-en-Barrois, de nombreuses études ont été réalisées : elles composent le dossier d'étude d'impact environnemental, qui a été rédigé par le bureau d'études indépendant Jacquel & Chatillon. Toutes les études sont disponibles dans le cadre de la consultation publique.

L'étude environnementale

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an) par le bureau d'études indépendant ENVOL Environnement.

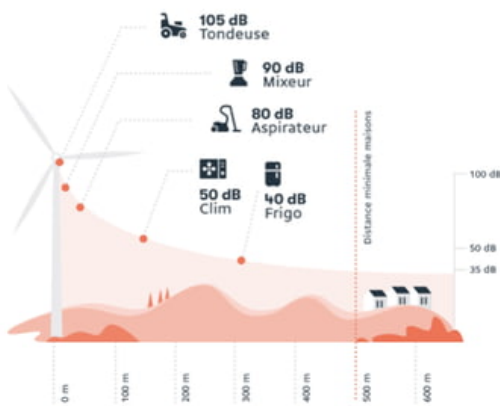
Les écologues relèvent entre autre la présence du Busard Saint-Martin, du Milan Royal, de la Grue cendrée et de la Pie-grièche écorcheur. Ces espèces à enjeux ont été observées principalement au cours de vols migratoires. En ce qui concerne les chauves-souris, les inventaires sont réalisés par le biais de micros posés en altitude sur le mât de mesure et d'écoutes actives au sol. Les mesures démontrent une activité notable de la Pipistrelle commune et de différents groupes de noctules, majoritairement au niveau des boisements et des haies. L'implantation et le gabarit des éoliennes ont été choisis afin de s'adapter aux enjeux identifiés et un bridage (freinage voire arrêt) préventif a été mis en place pour assurer une protection supplémentaire des chauve-souris.



Pie-grièche écorcheur
© Notre Nature

L'étude environnementale conclut à des impacts résiduels non-significatifs.

Impact sonore de l'éolien



Source : Infoéolien

L'étude acoustique

Cette étude permet de s'assurer que le bruit des éoliennes reste inférieur aux seuils légaux prévus par la réglementation française (la plus stricte d'Europe). L'étude acoustique est réalisée par le bureau d'études indépendant VENATECH et est consultable durant la phase de consultation publique.

La réglementation impose au développeur de ne pas dépasser un bruit ambiant (incluant le fonctionnement des éoliennes) de 35 décibels. Au-delà de ce niveau sonore, le bruit des éoliennes est restreint suivant les moments de la journée :

- Diurne (7h-22h) : L'émergence ne doit pas dépasser 5 décibels ;
- Nocturne (22h-7h) : L'émergence ne doit pas dépasser 3 décibels.

L'étude acoustique conclut que le projet présente un faible risque de non-respect des limites réglementaires sur le voisinage. Aussi, aucun bridage préventif n'est préconisé.

Le saviez-vous ?



Un chantier et un parc très suivis :

durant la construction du parc éolien, un écologue d'un bureau d'études indépendant sera mandaté pour réaliser un suivi écologique du chantier et veiller au respect du cahier des charges environnemental (prévention des impacts, remise en état...). Durant la phase d'exploitation, des contrôles et suivis écologiques seront réalisés dans l'année de mise en service, puis à échéance régulière.

... pour un projet bien intégré

L'expertise paysagère

Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Jacquel & Chatillon. Elle permet d'analyser les enjeux relatifs au patrimoine, aux lieux de vie, aux axes de proximité et aux monuments et points de vue remarquables afin d'orienter le projet vers une implantation cohérente avec son territoire. Le contexte éolien déjà présent est également pris en compte. Une campagne de photomontages ciblés sur la base des enjeux identifiés permet d'étudier les visibilité du parc éolien avec les villages à proximité et les sites à enjeux :



Photomontage depuis le quartier des Combles à Tronville-en-Barrois



Photomontage depuis la RD169 à Maulan



Photomontage depuis la sortie sud de Nant-le-Grand

L'étude de vent

La ressource locale en vent est un facteur déterminant dans la conception du projet éolien : choix du modèle, nombre d'éoliennes, implantation. C'est pourquoi des appareils de mesure des vents sont installés sur le terrain. Les données récoltées sont ensuite interprétées et corrélées avec les données météorologiques de long terme, de manière à évaluer au plus juste la production potentielle d'un parc éolien et à optimiser l'implantation.

Un mât de mesure est installé depuis janvier 2024 afin de recueillir des données locales. Ce mât de mesure, d'une hauteur de 106 mètres, est équipé de plusieurs types d'instruments de mesures, à différentes hauteurs : des girouettes (direction du vent) et anémomètres (vitesse du vent). Des micros à ultra-sons y sont également installés durant certaines périodes de l'année, afin de compléter les données de l'étude faune et flore sur l'activité des chauves-souris en altitude.



Mât de mesure / Source : RWE

Le parc éolien au service de votre territoire

Des bénéfices économiques pour les collectivités

Comme toute installation, le parc éolien générera des recettes fiscales pour les collectivités. Ces retombées participeront au financement des services publics et projets locaux sur votre territoire.

Les bénéfices des collectivités seront recalculés chaque année suivant les dispositions fiscales en vigueur ; ils dépendent de la puissance des installations.

COLLECTIVITÉS	RECETTES FISCALES ANNUELLES
Commune de Tronville-en-Barrois	45 300 €
Communauté de communes Meuse Grand Sud	84 900 €
Département de la Meuse	43 700 €

simulation basée sur les dispositions fiscales de l'année 2025

Les mesures d'accompagnement à la construction du parc

Convaincus que la transition écologique ne passe pas uniquement par de grands projets, mais doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets éoliens, des mesures dites "d'accompagnement". Il s'agit d'une démarche volontaire, non obligatoire, qui permet de financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique et énergétique locale et à la protection de la biodiversité.

Les mesures ci-dessous ont été déterminées en concertation avec le comité de suivi du projet éolien et le conseil municipal :



Aide Renouvelable aux Particuliers

pour les achats ou travaux autour de la transition énergétique et des économies d'énergie.



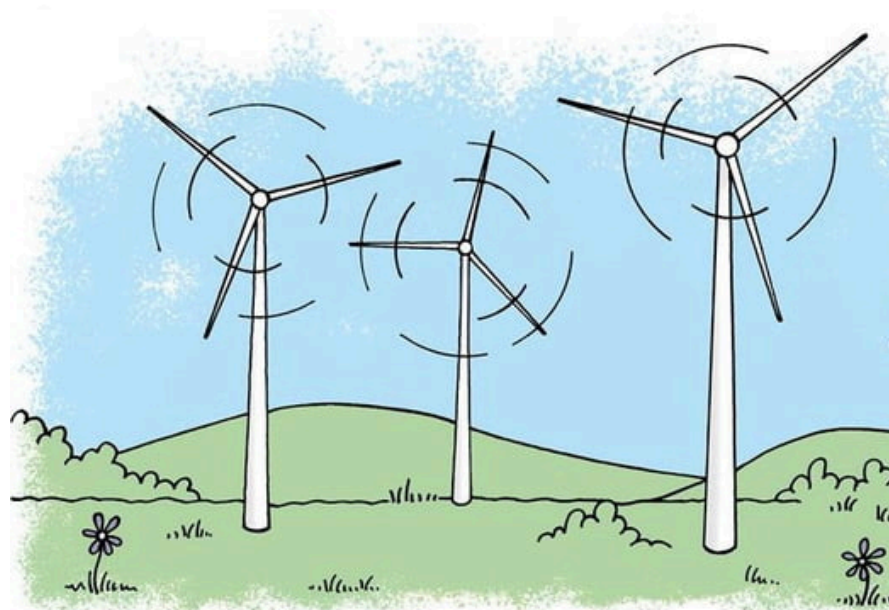
Travaux communaux paysagers et/ou touristiques

sur la commune, au niveau du quartier des Combes et du site de la Garenne.



Valorisation paysagère et/ou écologique

sur la commune, au niveau des berges de l'Ornain et des nouvelles Halles.



Vos questions... Nos réponses

Les parcs éoliens produisent-ils des nuisances sonores ?

La distance réglementaire d'au moins 500m entre la première habitation et l'éolienne garantit que le niveau de bruit reste relativement faible, de l'ordre de 35 décibels (db), ce qui équivaut au bruit émis dans une chambre à coucher. De plus, la réglementation impose aux parcs éoliens ne pas dépasser un niveau de bruit supérieur à 5 db le jour et 3 db la nuit par rapport au bruit existant auparavant. La valeur de 35 db représente un niveau de bruit très faible (proches du silence). Par comparaison, le bruit émis par la rue d'une agglomération à l'intérieur d'une habitation, lorsque la fenêtre d'une pièce est ouverte, représente en moyenne 60 db et celui d'une voiture à essence en mouvement en moyenne 80 db.

L'éolien en 10 questions ADEME

Qu'en est-il des contrôles acoustiques ?

L'objectif est de renforcer les contrôles pour garantir la conformité des parcs éoliens avec la réglementation :

- Contrôle systématique du bruit à la mise en service du parc.
- En cas de dépassement des seuils et de non conformité, l'État pourra ordonner des plans de bridage (ralentissement ou arrêt de tout ou partie des éoliennes d'un parc) complémentaires pour garantir la tranquillité des riverains.

Une éolienne se recycle-t-elle ?

Aujourd'hui, environ 80% de la masse d'une éolienne se recycle. Les parties métalliques, comme le mât, ont une valeur marchande non négligeable. Après le démantèlement l'intégralité de la fondation sera excavée par le propriétaire du parc éolien et le béton armé pourra être facilement valorisé dans le secteur de la construction. Seules les pales des éoliennes sont plus difficiles à recycler. Elles peuvent tout de même être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs...).

L'éolien en 10 questions ADEME

Les éoliennes ne tournent pas tout le temps. Sont-elles rentables ?

Les éoliennes fonctionnent en moyenne 85% du temps pour des vitesses comprises entre 10km/h et 90km/h. Le facteur de charge – c'est-à-dire le ratio entre l'énergie que produit une éolienne pendant un an et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette période si elle avait constamment fonctionné à puissance nominale – se situe entre 22% et 25% (source RTE). Garantir un tel niveau de facteur de charge moyen est un des paramètres importants de la rentabilité d'un projet. De plus, si l'énergie du vent est variable, elle est en partie prévisible. L'utilisation des données météorologiques permet de prévoir la production éolienne et d'accroître, d'un côté, la proportion d'éolien intégré au réseau et de l'autre, de diminuer le recours aux centrales thermiques à flamme.

Les prochaines étapes

Le planning du projet

Le projet est maintenant en instruction. Si les services instructeurs en font la demande, des compléments pourront être ajoutés dans les prochains mois. Une consultation publique sera ouverte afin que les habitants de Tronville-en-Barrois et des 6 kilomètres alentour puissent poser des questions ou adresser des remarques à RWE.



Prochaine étape : la consultation publique



Contactez la cheffe de projet



Elsa Kuffler
elsa.kuffler@rwe.com

Retrouvez plus d'informations sur le site dédié au projet

tronville-en-barrois.projet-eolien.com

